



Déclaration FSU 28 CTSD du 5 octobre 2020

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Situation Sanitaire

La situation sanitaire perturbe les activités d'éducation et d'enseignement dans notre pays. Nous avons besoin d'actions rationnelles et logiques, coordonnées. Elles doivent être construites collectivement et démocratiquement, en les prévoyant à l'avance et accompagnées des moyens de leurs mises en œuvre.

Alors que nous sommes à la limite de passer en zone rouge, nous n'avons pas de visibilité sur les réactions prévues et à avoir : pas de nouvelle de plans de continuités qui n'ont pour l'instant pas été construits avec les personnels et leurs représentants sur des temps dédiés.

Mode de calcul de la DHG

La rentrée 2020 et sa préparation ont aussi montré les insuffisances des moyens attribués ainsi que les problèmes posés par un mode de calcul de la répartition de ces moyens que nous remettons en cause. L'enveloppe insuffisante en raison des suppressions de postes puis le calcul par l'allocation progressive des moyens ont montré leur nocivité, en particulier pour les établissements de l'éducation prioritaire.

Nous souhaitons que ces différents sujets soient revus et élaborés dans un cadre paritaire dès maintenant, en amont de la préparation de la prochaine rentrée pour laquelle le ministère prévoit encore la suppression de nombreux postes (1800 suppressions d'emplois prévues dans le second degré).

Ajustements

Vu les problèmes posés et la situation de la réserve départementale, abondée par le non-ouverture du collège Jean-Moulin, vous avez fait le choix de procéder à des ajustements entre février et septembre faisant suite à la demande des collègues de moyens pour ouvrir des divisions supplémentaires. Les personnels sont dans l'incompréhension des critères de la répartition de ces ajustements. C'est pourquoi nous demandons qu'un travail, dans un cadre paritaire, permette d'explicitier ces critères, de justifier ces choix et de faire remonter les besoins des établissements scolaires via les représentant-e-s des personnels.

En outre, nous constatons que vous avez utilisé 12h pour l'accompagnement individualisé des élèves et qu'il reste une réserve d'heure, alors que des personnels ont vu leurs demandes de moyens pour ouvrir des divisions refusées. C'est inacceptable et nous vous demandons donc d'allouer ces moyens aux établissements ayant de forts effectifs par classe en nous précisant les critères retenus pour cette répartition.

Moyens des Vies Scolaires

Enfin, la dotation et la répartition des personnels de vie scolaire nous ont alerté. Décider d'un redéploiement sans suivre la circulaire académique ou en l'adaptant en l'absence des représentant-e-s des personnels nous paraît être le meilleur moyen de créer du doute, de la défiance quant aux raisons des suppressions ou attributions de moyens.

C'est pourquoi nous vous demandons aussi de prévoir dès maintenant au calendrier des instances paritaires la tenue d'un groupe de travail sur la répartition des moyens vie scolaire à la rentrée 2021.

CIO

Avec des locaux inadaptés, des postes non pourvus et non remplacés, la situation des CIO et des personnels qui y travaillent est catastrophique. Les services que rendent les personnels à la population ne peuvent pas être rendus vers tous les élèves qui y ont pourtant tous droit, à égalité.

Cette situation appelle une réaction rapide et forte de la part de l'éducation nationale afin de montrer autre chose que de l'indifférence et du mépris pour les personnels chargés de ces missions.

C'est pour obtenir des réponses et des réactions à la hauteur des enjeux que les personnels des CIO seront en grève ce mardi 13 octobre 2020 à l'appel du SNES-FSU.

Conclusion

De manière générale, il ne s'agit pas pour la FSU, de remettre en cause le travail individuel des personnels ou la confiance placée dans ceux-ci. La construction de la « confiance », pour la FSU, correspond à l'écoute des besoins et des demandes des personnels. Ceci doit inévitablement passer par la mise en œuvre d'un cadre paritaire seul à même de s'assurer que les choix opérés vont bien dans le sens de l'intérêt général, c'est-à-dire la construction de l'égalité des droits des personnels comme des usagers des services publics.